



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 12 février 2024 à 19h00,  
tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, le pro-maire Neil Maloney, les conseillers  
Chrissy Ann Payne, Corey Bissonnette, Louis Schryer, Dustin Denault et Jacques  
Fleury.

Le maire Donald Gagnon est absent. Le conseiller Neil Maloney agit à titre de maire  
suppléant.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

**1. Ouverture de la réunion**

Le pro-maire Maloney souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

012-24/02

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.  
Adopté

**3. Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

**4. Adoption du procès-verbal**

013-24/02

Proposé par Louis Schryer que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 janvier  
2024 soit adopté.

Adopté

**5. Visiteurs**

None.

**6. Rapport MRC du maire**

Aucun rapport.

**7. Rapports des comités**

**Sécurité publique**

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport  
verbal.

**Voirie & Environnement**

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, étant absent, le pro-  
maire donne un rapport verbal.

014-24/02

**Appel d'offres - traitement de surface**



No de résolution  
ou annotation

Proposé par Chrissy Ann Payne de procéder à l'appel d'offres, conjointement avec la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, pour les travaux de traitement de surface prévus pour 2024 sur les chemins municipaux, tel que discuté.

Adopté

015-24/02

*Demande de réparation du pont*

Proposé par Corey Bissonnette de faire une demande formelle au MTMD pour que les réparations nécessaires au pont Chapeau-Chichester soient complétées dans les plus brefs délais.

Adopté

*Urbanisme et développement*

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'Inspecteur municipal est reçu et présenté.

016-24/02

*Immeuble - Lot # 6 071 710*

Proposé par Jacques Fleury de fournir une évaluation révisée au propriétaire pour l'immeuble portant le lot # 6 071 710 avec une demande finale pour leur plan pour le bâtiment, l'absence de réponse résultera en un avis légal formel.

Adopté

*Administration & Finances*

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

017-24/02

*Règlement # 2024-001 concernant la taxation municipale 2024*

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester est assujettie aux conditions de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QU' un projet de règlement et qu'un avis de motion ont été déposés par le conseiller Neil Maloney lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, les membres du Conseil ayant tous voté en faveur de l'adoption de ce règlement ;

Il est proposé par le conseiller Dustin Denault et résolu unanimement que ce Règlement # 2024-001 intitulé " Règlement sur l'imposition des taux de taxes foncières et de taxes de services pour l'exercice financier 2024 et sur les conditions de perception des taxes " soit adopté, et qu'il soit par la présente ordonné et édicté.

Adopté

018-24/02

*Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada*

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce



No de résolution  
ou annotation

- ATTENDU QUE programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;  
la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
- ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
- ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en oeuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
- ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par la conseillère Chrissy Ann Payne et résolu que la municipalité de Chichester demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

ET, de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vicepremière ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté

### **Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing**

La conseillère Payne, présidente du comité Loisirs, récréation, tourisme et marketing, donne un rapport.

019-24/02

#### **Entente - club de motoneige**

Proposé par Corey Bissonnette que cette municipalité approuve une entente avec le club de motoneige Pengouin pour l'utilisation hivernale de certains chemins municipaux pour une période de 10 ans, tel que discuté, et d'autoriser la Directrice générale à signer ladite entente.

Adopté

### **8. Questions du public**

Aucun.



No de résolution  
ou annotation

**9. Présentation des comptes**

020-24/02

Proposé par Louis Schryer que les factures soient payées selon la liste distribuée.  
Adopté

**10. Correspondance**

Aucune.

**11. Varia**

Aucun.

**12. Séance à huis clos**

Non requis.

**13. Date de la prochaine réunion**

021-24/02

Proposé par Louis Schryer que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le  
lundi 11 mars 2024.

Adopté

**14. Clôture de la réunion**

022-24/02

Proposé par Dustin Denault que la séance soit levée à 19h25.

Adopté

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / Greffière-trésorière  
\_\_\_\_\_  
Maire/Pro-Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de  
toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*